

PRÉFET DE L'ARIÈGE

Direction Départementale des Territoires

Service environnement - risques

Motifs de la décision de proroger l'autorisation d'exploiter le site de collecte de déchets inertes de Carcanières au lieu-dit « Bac d'Aude » pour le compte de la communauté de communes du Donezan

(La synthèse de la consultation du public est disponible sur le site www.ariège.gouv.fr)

Considérant la prorogation de l'extension d'exploiter le site de dépôt de déchets inertes dans l'enceinte de la déchetterie, sur la commune de Carcanières au lieu-dit « Bac d'Aude » en Ariège ;

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée lors de la consultation du public organisée du 04 au 25 juin 2014 inclus ;

S'agissant d'un acte réglementaire visant à proroger l'autorisation d'exploiter le site de déchets inertes de Carcanières dans le cadre de la circulaire du 24 décembre 2010, l'arrêté préfectoral suivant est mis en ligne au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le responsable de la cellule biodiversité et milieux naturels, SIGNE

JL VENET

Siège:
10 rue des Saienques
B.P. 10102
09007 FOIX CEDEX
téléphone: 05 61 02 47 00
télécopie: 05 61 02 47 47

Localisation des services :
Administration générale, Ingénierie du développement durable, Aménagementurbanisme-habitat, Connaissance et animation territoriale, Sécurité routière
10 rue des Salenques
Économie agricole, Environnement-risques
1 rue Fenouillet